VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

Vente à l'Encan, sans Limite ou Réserve.
Succession de Joseph J. Landry, No 100,378, C. D. C. D. v. A.
JEUDI, le 13 JUIN 1912
A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi

Un Joli Cottage Simple, 520 Rue Valmont, entre Tchoupitoulas et Square Annonciation, et la rue Louisiane, comprenant 4 chambres, service d'eau de ville et égouts, galeries de face et de côté, grande cour, passage pour voiture, retiré avec grille en fer, etc.

Conformément à un ordre qui m'a été adressé par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District daté et signé du 9 mai 1912, dans la susdite succession, je vendrai au plus haut enchérisseur à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI le 13 juin 1912, la propriété ci-après décrite, sur un certain terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey à présent Annonciation, Valmont et Louisiane étant le carré No 127, et désigné comme les Nos vingt et un sur un plan établi par C. M. Williams, voyer daté du 5 juillet 1887 et annexé à un acte de vente de J. B. Ward à John Regis daté du 17 avril 1888 devant J. Z. Spearing, notaire et mesurant trente pieds de face sur la rue Valmont sur cent quarante pieds cinq pouces et trois lignes en profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1912 et l'acte de vente devant John Wagner, notaire, aux frais de l'acquéreur, et dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

I. B. RENNYSON, Encanteur.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente à l'encan au plus haut enchérisseur, sans Limite ou Réserve.
Mme Blanche Lasserre, exécutrice, et al. vs Binche et Isabella Mitchell.
No 99,448—Cour Civile de District, division "D."

Un Lot de Propriétés de Choix de Résidences dans les Quatrième et Sixième Districts de cette ville et 320 acres de terre, plus ou moins, situés dans la paroisse Vernon, dans cet Etat, en vente publique, JEUDI, 13 juin 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi.

1.—Un élégant cottage élevé, 738 avenue Napoléon, sur deux lots coin Constance, carré rue Laurel et Jena sur deux lots 60x120 comprenant 6 chambres et au premier étage vestibule central de 7 pieds avec grande salle à manger octogone, et deux grandes chambres et vestibule dans les combles, hangars en arrière, gaz et candélabres, bain avec eau de la ville et égouts, retiré avec grande veranda sur la façade, grillage en fer et passage de voiture, etc., sur deux certains lots de terrains ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans le carré désigné par le numéro municipal 174 sur le nouveau plan d'Henri C. Brown, voyer, borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Laurel et Constance, désigné par les numéros 9 et 10 sur un plan dressé par P. Gaulet, architecte, daté du 22 mai 1855 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, comme plan numéro 200, lesdits lots mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Napoléon par cent vingt un pieds de profondeur, lot numéro 10 formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Constance.

2.—Un double cottage, 3245-47 rue Chippewa, sur un grand lot, entre Pleasant et Toledano, carré rue Annonciation, comprenant quatre chambres et cabinet de chaque côté, avec vestibule de face, hangar en arrière, sur un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré numéro 87, borné par les rues Chippewa, Toledano, Annonciation et Pleasant. Ledit lot est désigné comme numéro 3 sur un plan de voyer, dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville le quatre mai 1896 suivant lequel devis ledit lot numéro 3 mesure quarante un pieds deux pouces et trois lignes de face sur la rue Chippewa, quarante pieds dix pouces et six lignes de largeur en arrière sur cent dix neuf pieds, sept pouces et six lignes en profondeur sur le côté vers la rue Toledano et cent quatorze pieds six pouces et cinq lignes en profondeur sur l'autre côté vers la rue Pleasant.

3.—Un Double Cottage, 4814-16 rue Laurel, entre Cadiz et Valence, carré Annonciation, comprenant quatre chambres de chaque côté retiré, avec vestibule sur la façade, hangars en arrière, etc., Un certain morceau ou parcel de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans le carré numéro 143, borné par les rues Annonciation, Laurel, Cadiz et Valence, désigné par la lettre A sur un devis ou certificat d'arpentage établi par George De Armas député voyer de ville, annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, daté du 5 décembre 1896 suivant lequel croquis ladite parcelle de terrain commence à une distance de cent neuf pieds un pouce du coin des rues Laurel et Cadiz et mesure trente et un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ladite parcelle de terrain étant composé du tout du lot original No 18 et d'une partie en bande y adjoignant le lot original No 19.

4.—Trois cent vingt acres de terre, plus ou moins situés à Vernon, en cet Etat, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le village numéro 4 north, Range 8 West, dans le district de terre du nord ouest de la Louisiane et étant comme suit: Le quartier sud ouest du quartier de la section 12 sud ouest. Le quartier nord ouest de la section 13. Le quartier nord ouest de la section du quartier nord est 13. Le quartier sud est du quartier sud ouest de la section 13, et le quartier sud est du quartier sud ouest de la section 14, étant les mêmes terres que ledit défunt Henry Mitchell acquit (avec d'autres terres) suivant lesquels titres du bureau des terres de la Louisiane No 2673 daté du 9 mai 1890, 2675 daté du 9 mai 1890, 2676 daté du 9 mai 1890 et 4278 daté du 5 mai 1891, et enregistré au bureau des terres de l'Etat dans les volumes des titres No 26, folio 140, 26 folio 141, et 27 folio 141 respectivement, dûment enregistré en l'étude du clerc et ex officio recorder pour ladite paroisse de Vernon, le 16 octobre 1902, dans le livre de records No 1 folios 556, 557, 558 et 559.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur ou acquéreurs, ladite portion de crédit de ladite vente, s'il y en a devant être établis par des billets à ordre de ditts acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit (8 0/0) pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue ainsi que toutes les clauses de sécurité usuelles, telles que confession de jugement, honoraires d'avocat en cas de procès, transferts de police d'assurance, etc. Les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour 1912 et payer pour l'acte ou actes devant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Olya Helms, épouse de J. Moore Soniat du Fossat.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 99,162 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par le Dr Joseph Moore Soniat du Fossat et George W. Legan, exécuteurs testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas T. Soniat, avocat. 25 mai—25 29—juin 3

Succession de Rose Dixon, connue comme Rose Auguste, aussi comme Rose Bryant.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,707—Division E—Attendu que Pennéssse Daspit, veuve de Pauline Daspit, née Pennéssse Auguste, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rose Dixon, connue comme Rose Auguste, aussi comme Rose Bryant, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lyle Saxon, avocat.
24 mai—24 28—2 juin

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 1101 Rue Cadiz,

Succession de Mme Ann Leo.
No 99 593—Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 328 rue Carondelet—le JEUDI, 2 juillet 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 24 mai 1912, dans l'affaire ainsi intitulée la propriété suivante sera vendue:

Un certain et de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 21, borné par les rues Cadiz, Jena, Chestnut et Collège, désigné par le numéro Seize sur un plan dans un livre de plans annexé à un acte de S. Magner, ancien notaire, daté du 5 avril 1855 et mesurant vingt huit pieds quatre pouces de face à la rue Cadiz sur cent cinq pieds en profondeur entre lignes parallèles, le dit lot de terrain forme le coin des rues Cadiz et Chestnut. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant 5 chambres, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1912 et déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat
31 mai—31—juin 2 9 16 23 30—juil—2

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION Mme HENRY WETZEL.

No 100,316—Cour Civile de District—Division D.

Joli Cottage Double

2617-19 Rue Clara,

Entre Troisième et Quatrième.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.—Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 18 juin 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 8 mai 1912, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une parcelle de terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle Orléans, dans le carré borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Willow, désigné par la lettre A sur un plan de C. Uncas Lewis, daté du 22 avril 1912, copie duquel est annexé à un inventaire de Scott E. Baer, notaire, pris en cette affaire, et suivant lequel plan ledit lot de terrain commence à un point quatre vingt quinze pieds six pouces de l'intersection des rues Troisième et Clara, et mesure à partir du dit point le long de la rue Clara vers la rue Quatrième une distance de trente et un pieds quatre pouces et quatre lignes, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante cinq pieds, six pouces. Les améliorations sont connues par les numéros municipaux 2617-19 rue Clara et consistent en un double cottage contenant 3 chambres de chaque côté et se louant $9 par mois chacun.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets à ordre de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 0/0 d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'à paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1912. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication, acte de vente devant Mayer S. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs.
14 mai—14 19 26—juin 2 9 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Peter H. Linssen.

No 99,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

COTTAGE SIMPLE

Frée de la rue du Canal, 117 rue Marais,

Entre les rues Canal et Iberville.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 6 juin 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 1er mai 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, situé dans l'îlet No 158, borné par les rues Marais, Villeré, Canal et Iberville (autrefois Douane), désigné par le No huit et mesurant vingt-huit pieds cinq pouces (28' 5") de face à la rue Marais sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces (127' 10") entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No municipal 117 rue Marais et consistent d'un cottage simple ayant deux étages dans le fond, contenant grande galerie de face, 7 chambres, grande écurie, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a, devant être représenté par des billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement. Intérêt payable annuellement. Lesdits billets devant être garantis en leurs paiements par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, contenant toutes les clauses de sécurité usuelles et le pacte de non aliénando et la stipulation de dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les dits billets soient placés en les mains d'un avocat pour collection. L'acquéreur devant payer pour tous certificats, les taxes pour l'année 1912 et pour l'acte de vente pardevant Geo. J. Unterseiner, notaire, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et de déposer dix pour cent du prix d'achat chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs.
5 mai—5 12 19 26—juin 2 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Despanie Maternè versus John Wagner Jr.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 52,238—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre aux enchères publiques en mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 4 juin 1912, à 11 30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un cheval, harnais et charrette à quatre roues. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée ci-après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Chas T. Starkey, avocat pour le demandeur.
24 mai—24 30—juin 4

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Giocamo Di Corte

No 100,467—Cour Civile de District, Division "B"

DOUBLE COTTAGE ET MAGASIN DE VALEUR

3628-32 rue Magazine,

COIN ANTONINE.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 25 juin 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 21 mai 1912 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire susintitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terrain ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, etc., qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet No 212, borné par les rues Magazine, Antonine, Foucher et Constance, mesurant 29 pieds de face à la rue Magazine, sur 125 pieds en profondeur et face à la rue Antonine et forme l'encoignure des dites rues et mesure comme précité.

Les améliorations consistent en un double cottage et magasin combiné avec vestibules, 9 chambres, etc. et est connu comme Nos Municipaux 3628-32 rue Magazine, coin Antonine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la partie à crédit devant être attestée par billets à ordre de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles.

L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1912 et pour tous certificats. Acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs.
24 mai—24 26—juin 2 9 16 23 25

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

Division A—No 97,737.

SUCCESSION DE Mme MARIE TARRISANT,

Vve par premier mariage de Charles Soupenne et par second mariage de Bernard Cazere.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 97,747, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Marie Tarrisant, veuve en premier mariage de Charles Soupenne et par second mariage de Bertaud Cazere, ledit ordre daté et signé du 1er mai 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, JEUDI, le 6 juin 1912 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Ste Anne, Roman, Orléans et Prieur, désigné par le numéro sept sur un plan dressé par F. N. Tourné, daté du 5 mars 1851, et déposé sous le 52, en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, et désigné aussi par le numéro sept sur un croquis établi par F. N. Tourné, daté du 31 mars 1885, et annexé à un acte passé le 7 avril 1885 devant Oscar Dronet, notaire, lequel dit lot mesure en mesure américaine vingt-six pieds quatre pouces [26' 4"] de face à la rue Ste Anne, soixante-quinze pieds onze pouces cinq lignes et demie [75 11' 5 1/2"] sur le côté le plus proche de la rue Roman, et soixante seize pieds un pouce et deux lignes [76' 1" 2"] de profondeur sur la ligne de division du lot numéro six.

Les améliorations consistent en un cottage simple à cinq chambres connu comme numéro 1910 rue Ste-Anne.

Second. Une certaine parcelle de terrain située dans le même District et lieu que le lot ci-dessus décrit, laquelle parcelle de terrain est une partie du lot désigné par le numéro six sur le plan et le croquis précités de F. N. Tourné et mesure dix-sept pieds dix pouces (17' 10") de face à la rue Ste-Anne sur soixante-seize pieds deux pouces et six lignes (76' 2" 6") sur la ligne de côté la plus proche de la rue Prieur, et soixante seize pieds un pouce et deux lignes (76' 1" 2") sur le côté le plus proche de la rue Roman et adjoignant le lot numéro sept.

Les améliorations consistent en un cottage simple contenant quatre chambres et porte le numéro municipal 1914 rue Ste Anne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit d'un an ou un et deux ans, à l'option des acquéreurs représenté par billets à ordre des acheteurs portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège et toutes les clauses de sécurité usuelles, sur les propriétés respectives incluant les honoraires d'avocats, au taux de 5 0/0 en cas de procès pour exiger l'annulement de la note ou des notes ou une partie de celle-ci. La propriété devant être assurée contre les risques d'incendie jusqu'au paiement final du billet ou des billets et la police d'assurance transférée au porteur ou porteurs des dites notes; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et ne devant toucher les loyers que depuis la date de la signature des actes de vente et devra déposer avec l'encanteur dix (10 0/0) pour cent (ne portant ni intérêt, ni pénalité) du prix de la vente au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Les actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. Onorato
Encanteur, 910 rue Gravier.
Emile Pomès, avocat.
5 mai—5 12 19 26—juin 2 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un lot de Meubles de Bureau assortis, etc., Coffre-Fort en Fer, 2 Machines à Ecrire, Bail et Droit d'Occupation.

Morris Building & Land Improvement Association Limited vs Ansley and Ansley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 98,895 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, le 1er juin 1912, à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au Bureau appartement No 413 "Hennen Building", encoignure des rues Carondelet et Commune.

I. Un lot de meubles de bureau assortis, accessoires, etc., incluant deux machines à écrire, coffre-fort en fer, etc., suivant inventaire enregistré.

II. Le terme non expiré du bail dudit bureau, chambre No 413, ledit bail expirant le 30 septembre 1912, le loyer étant de 65 dollars par mois, payable mensuellement, et à défaut de vente dudit bail, il sera alors offert en vente.

III. Le droit d'occupation dudit bureau depuis la date de vente jusqu'au 30 septembre 1912.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
James Legendre, avocat pour la demanderesse
21 mai—21 27—1 juin

AVIS AUX CREANCIERS

W. H. Openweyer versus National Automatic Fire Alarm Company of Louisiana.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 99,630—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte trimestriel présenté par les receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—R. E. Milling, E. M. Stafford, H. W. Robinson, avocats.
21 mai—21 26 31

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Frank Goothye.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,859—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Williamina Fried, veuve de Frank Goothye, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Oscar Schreiber, avocat.
29 mai—29—juin 2 7

Succession d'Albert C. Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100 723 — Division E—Attendu que Katherine Rainey Phelps a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Albert C. Phelps décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—William A. Dixon, avocat.
29 mai—29—juin 2 7

Succession de John W. F. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,037—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—M. H. Manion, avocat.
29 mai—29—juin 2 7

Succession de Simon Goldblatt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,738—Division D—Attendu que Samuel Bonart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Simon Goldblatt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. M. Cahn, avocat.
29 mai—29—juin 2 7

Succession de Sylvester Conlon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 97,556—Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sarah Conlon, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. H. Burne, avocate.
25 mai—25 29—juin 3

Succession de Antonino Sciambra.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 100,713 — Division D—Attendu que Jiomochino Sciambra a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antonino Sciambra, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo B. Smart, P. J. Patorno, avocats.
26 mai—26 31—juin 4

Succession de Hermann Twilbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 100,650 — Division C—Attendu que Mme Katherine Yeager, veuve de Hermann Twilbeck, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hermann Twilbeck, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. C. Henriques, avocat.
22 mai—22 26 31

Succession de Mary R. Dahmen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,821 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John T. Dahmen, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.
30 mai—30—juin 3 8

Succession de Albert G. Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 88,115 — Division A—Attendu que Mlle Corinne C. Phelps a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Albert G. Phelps, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles Rosen, avocat.
24 mai—24 28—juin 2

ANNONCES JUDICIARES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Sixième District,

Portant le No Municipal 4605 rue Carondelet, formant le coin de la rue Cadiz (ilet des rues Valence et Baronne.)

M. Walde Mayer vs Otto B. Schoenfeldt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 100,314 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 juin 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou parcelle de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré portant le numéro municipal 439, borné par les rues Carondelet, Cadiz, Baronne et Valence. Ledit morceau ou parcelle de terre forme le coin des rues Carondelet et Cadiz, et mesure soixante cinq pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et de face à la rue Cadiz de cent vingt pieds. Ladite pièce ou parcelle de terrain forme la plus grande partie du lot de terrain désigné par la lettre B d'un arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, daté du 29 février 1904.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
E. J. Mayer, avocat pour le demandeur,
10 mai—10 12 17 24 31—juin 7 12 13

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard, il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois — NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois — NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.